Image not found or type unknown

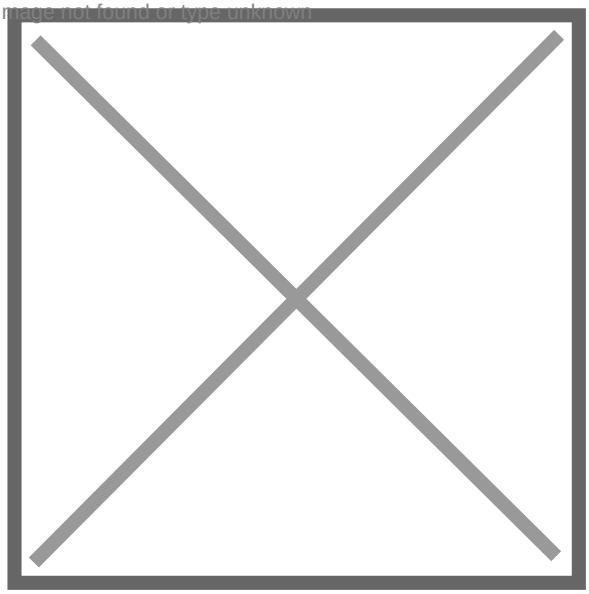

À quoi ai-je droit en cas de divorce ?

Par **toinon**, le **16/08/2009** à **11:29**

Bonjour ,
Je suis mariée depuis 1990 , mais depuis de nombreuses années la vie de couple me pèse en raison des goûts très différents de ceux de mon mari , j'ai attendu que ma fille soit indépendante pour me décider à franchir le pas , je ne travaille plus depuis 1992 car j'ai dû laisser mon emploi pour suivre mon mari dans le sud , pendant toutes ces années je me suis consacrée à l'éducation de ma fille , maintenant qu'elle est indépendante je voudrais divorcer nous possédons en commun avec mon mari une maison d'une valeur de 700 000 euros mais mon mari n'est pas disposé à la vendre je voudrais savoir dans quelle mesure il peut s'y opposer et si il peut invoquer le fait que je ne travaille pas pour me donner le moins possible sur ma part en cas de vente , en espérant une réponse de votre part , je vous prie d'accepter mes salutations
Aline toinon

Par **pierre**, le **09/08/2012** à **18:06**

Bonjour ALINE TEL moi au 06 78 93 10 10 je t expliquerai ce qu il faut faire dde A a z .je suis sur avignon tres cordialement
PIERRE

Par **amajuris**, le **09/08/2012** à **20:34**

toinon,

méfiez-vous des personnes qui profitent du désarroi d'autres pour les escroquer surtout qui ne donne qu'un numéro de portable interdisant toute identification. un avocat ou notaire donnerait ses coordonnées.
je vous conseille de consulter un notaire ou un avocat spécialiste en droit de la famille qui sont des spécialistes car votre situation est relativement courante.
cdt

Par **Pierre**, le **10/08/2012** à **01:16**

je ne profite de personne j interviens gratuitement car je connais cette dame
Et je suis aussi spécialisé dans le droit de la famille
Tout en laissant le soin aux notaires et avocats de rédiger les actes

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés